# Le droit à l’information et le droit à l’oubli numérique (Document en Français)

## x) document(s)

**document(s) :**
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/00ff9baa-b984-4618-a0d3-57e9d9263ee9

## ns générales

let, Saholy
**émoire :** DREYER EMMANUEL
iversité Panthéon-Assas - Master Droit de la communication
**on :** 01-01-2012

Chaque jour, notre monde, toujours plus boulimique d’informations, crée cinq exabytes de données en ligne. Cette frénésie, favorisé nère autant de données, en un jour, que celles produites depuis le début de l’humanité jusqu’à l’année 2003. C’est bien sûr pour tou cès à la connaissance, qui reflète l’état d’esprit dominant sur internet, qui est en partie celui du partage et de la gratuité. Aujourd’hui nesure de nourrir le réseau, de mettre en commun des informations, de les faire circuler, de réagir dans un sens ou dans l’autre. rmations deviennent aisément accessibles grâce à la puissance des moteurs de recherche. Les dernières générations de téléphone blettes numériques, augmentent les possibilités de connexions instantanées au web. Tout peut se trouver, tout peut être archivé, to éré, un jour ou l’autre.
**es :** Droit à l'information, Internet

## ns techniques

tion
ment PDF

## ns complémentaires

**gine :**
iv-pantheon-assas-ori-2052
**urce :** Ressource documentaire